

BUDGET Port de Plaisance

Rapport d'Orientation Budgétaire 2021

Acteur touristique et économique primordial pour le territoire communal, le budget 2021 du Port de Plaisance de Saint-Gilles sera un budget de transition en vue d'un projet majeur à l'étude avec la Communauté d'Agglomération de Nîmes Métropole.

Afin de valoriser durablement cet attrait touristique et économique, les missions du port de plaisance doivent conduire à :

- Améliorer les conditions d'accueil des plaisanciers permanents et occasionnels ;
- Adapter les prestations dispensées aux nouveaux besoins des utilisateurs ;
- Favoriser l'attrait touristique de notre ville ;
- Impulser une identité au port de plaisance au regard des différentes étapes fluviales.

Pour être en adéquation avec l'évolution des besoins et de la réglementation, et malgré un contexte d'austérité budgétaire qui perdure, la Ville de Saint-Gilles maintient une offre de service de qualité.

Par ailleurs, une étude d'envergure permettant de placer le Port de plaisance de Saint-Gilles au cœur d'un circuit touristique départemental va être lancée en lien avec les services de développement économique de la Communauté d'Agglomération de Nîmes Métropole.

Dans le cadre de ce débat d'orientation budgétaire au titre de l'exercice 2021, ce document présentera une analyse de la situation financière du Port de plaisance en première partie puis abordera en seconde partie les orientations budgétaires pour l'exercice à venir.

Il convient de souligner l'impact de la crise sanitaire en cours, en matière de recette (fréquentations, anneaux, etc.) et de dépenses (effets du confinement sur les consommations et prestations de service).

I – L'analyse de la situation financière

La réalisation budgétaire 2020 n'étant pas clôturée à ce jour, l'analyse financière abordera uniquement les tendances de réalisation à mi-octobre 2020 de la section de fonctionnement (A) ainsi que de la section d'investissement (B).

A - LA SECTION D'EXPLOITATION

La section de fonctionnement permet au port de plaisance d'assumer l'ensemble de ses missions et comprend principalement :

- En dépenses : les charges de gestion courantes, les frais de mise à disposition du personnel et les dotations aux amortissements ;
- Pour les produits : location d'anneaux et redevance d'utilisation terre-plein.

I. Les dépenses de fonctionnement

Le taux de réalisation des dépenses de fonctionnement à fin octobre est d'environ 40 % mais devrait être d'environ 100% à la fin de l'exercice 2020 après le paiement des fluides et du remboursement des charges de personnel à la ville. Par ailleurs, la destruction d'une épave doit être réalisée.

2. Les recettes de fonctionnement

Il sera proposé au Conseil municipal lors de sa séance du 18 novembre d'exonérer la société le BOAT d'une partie de la redevance due pour 2020 au titre de la location de coches de plaisance à l'année pour la période du 1^{er} avril au 30 juin 2020, et ce afin de soutenir cette entreprise en difficulté dont l'activité a été impactée par la crise sanitaire. Le cout pour le budget du port s'élève à 7.656 €.

Compte tenu de ces éléments, au titre de l'exercice budgétaire 2020, les recettes de fonctionnement devraient couvrir les dépenses de fonctionnement et permettre de dégager un léger excédent de fonctionnement.

B - LA SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement enregistre en dépenses les besoins en équipement structurant du Port de plaisance et en recettes les modes de financement de ces équipements.

1. Les dépenses d'investissement

Compte tenu des projets d'amélioration des infrastructures du port de plaisance, les dépenses d'équipements sont limitées en 2020. Seuls des travaux sur les bouées d'amarrage ont été réalisés pour un montant de 2.220 € TTC. Par ailleurs, la somme de 2.203,62 € a été consacrée au remboursement de l'annuité de l'emprunt. Il s'agit de l'ultime échéance d'emprunt à rembourser. Il n'est par ailleurs pas prévu de recourir à l'emprunt pour l'année 2021.

2. Les recettes d'investissement

Les recettes 2020 sont exclusivement constituées de l'affectation des résultats 2019 soit 3.047 euros et de la dotation aux amortissements pour 695,77 euros.

Les résultats définitifs seront connus à l'issus de la clôture de l'exercice 2020, soit courant janvier 2021 compte tenu de la journée complémentaire prévue dans le cadre de la comptabilité publique.

L'exécution finale de l'exercice 2020 sera ensuite détaillée lors du vote du compte administratif courant du premier semestre 2021.

II – Les orientations pour 2021

En 2021, le Port de plaisance, tout en poursuivant la nécessaire maîtrise des dépenses de fonctionnement, mettra en œuvre, en lien avec la Communauté d'Agglomération de Nîmes Métropole une étude d'agrandissement du Port de plaisance. Ce projet a vocation à placer le Port de plaisance de Saint-Gilles au cœur d'un circuit touristique rayonnant sur l'ensemble du Département.

Pour accomplir ses missions, le projet de budget 2021 du Port de plaisance de Saint-Gilles se présente comme suit :

I - Section d'exploitation

1. Les dépenses de fonctionnement

A périmètre d'activité constant, l'ensemble des charges de fonctionnement doit être et sera maîtrisé.

Les charges d'exploitation inscrites au budget primitif 2021 s'élèvent à 86 200 €. Le montant est identique au budget primitif de 2020.

2. Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement sont exclusivement constituées de la location des postes d'amarrage. Les recettes de fonctionnement sont reconduites à l'identique mais seront éventuellement impactées par l'évolution de la crise sanitaire en cours.

II - Section d'Investissement

1. Les dépenses d'investissement

Comme évoqué précédemment, une étude concernant l'aménagement et l'attractivité touristique du port de plaisance a été mise en œuvre en 2018. Dans l'attente de cette finalisation, tant sur le projet retenu, que de ses modalités de financement, les dépenses d'investissement se limiteront au remplacement de bouées d'amarrage. Une enveloppe de 2.750 € a été inscrite à l'étape du BP 2021.

Une enveloppe budgétaire plus conséquente pourra être consacrée à l'investissement, notamment pour financer des travaux de réfection des postes d'amarrages, dans le cadre de l'adoption d'un budget supplémentaire intégrant l'affectation de résultat de l'exercice 2020.

2. Les recettes d'investissement

Les seules ressources propres inscrites au BP 2021 sont constituées de la dotation aux amortissements et de l'excédent de fonctionnement affecté à l'investissement.

Tels sont les objectifs fixés pour le budget du Port de plaisance de Saint-Gilles concernant l'exercice budgétaire de l'année 2021 et des suivants.